



## A l'aide!! problème liquidation judiciaire

Par **elixyr**, le **01/03/2015** à **19:15**

Bonjour, rnJ ai besoin d aide car je suis dans une situation dramatique! rnVoilà un jour ma patronne est arrivée en me disant "c est fini!! entreprise va être en liquidation judiciaire, mais ne vous inquiétez pas vous allez être pris en charge par les ags" bref c était début janvier et elle ne M avait pas encore payé le salaire de décembre. Ensuite j ai été convoqué par le liquidateur qui en bref me disait que c était tout bon et surprise 1 semaine après j ai reçu un courrier du liquidateur qui me disait qu en bref il ne me licencieait pas car la société liquidée était en location gerance et donc mon contrat de travail était transféré au propriétaire du fond et donc qu il fallait que je me fasse payer par lui, enfin elle car c est la même patronne! en fait c est avec cette société A que j aai signé mon contrat de travail puis par la suite il y a eut un transfert, moi j ai eu des feuilles de paie de la société B (celle qui a été liquidée) rnMa patronne ne veut et ne peut pas me payer car même si je bascule sur la société A il y a aucune activité. rnDonc le liquidateur ne veut pas me licencier et ma patronne non plus, ni me payer Car elle dit que c est le liquidateur qui fait N importe quoi (elle a un très bon avocat) rnMais moi je ne retrouve au milieu sans argent, ni même licencier! rnJ ai 4 enfants et on s en sortait déjà difficilement. rnMais l affaire s arrête pas là! le liquidateur ne signifie qu en plus la location avait pris fin depuis 2011 et qu en plus il comprends pas pourquoi ma patronne à continué à me faire des feuilles de paie de la société B. rnDonc personne me paie, les 2 se renvoient la balle, et mais je désespéré ! rnJ attends une réponse pour l aide juridique et je vais quand même à une consultation gratuite jeudi. je vais être obligé d agir car les 2 côtés ne font rien. alors prudhommes mais contre qui le liquidateur? ma patronne? la décision du liquidateur est elle forcément celle à prendre en compte ou s est-il trompé comme le clame ma patronne, surtout que je suis le seul salarié et que le liquidateur avait rien à récupérer dans cette affaire!! rnC est vraiment un Sos j en peux plus!

Par **alterego**, le **01/03/2015** à **19:45**

Bonjour,rnrnCe que vous appelez ma patronne est la même personne société A et société B  
?rnrnCordialement

Par **elixyr**, le **01/03/2015** à **20:16**

Oui tout à fait